



CAHIER DES CHARGES

RELATIF à l'ORGANISATION des FINALES DEPARTEMENTALES U15 – U17

Rencontres fixées le : Samedi 16 ou 23 juin 2018

1. Infrastructures/matériel :

- 1.1. Mise à disposition de 1 terrain à 11. Le terrain doit être de bonne qualité, en herbe ou en synthétique, avec le traçage réglementaire (dont point de penalty et coup de pied de coin). Le terrain doit être proche et visible du podium et audible par la sonorisation. Les dimensions du terrain doivent être réglementaires et doit être obligatoirement entouré d'une main courante. Le terrain doit être à jour d'homologation, en classement niveau 6 minimum.
- 1.2. Le terrain doit être équipé de buts réglementaires (foot à 11) avec filets posés et piquets de coin.
- 1.3. Le club doit mettre en place une signalétique adaptée permettant aux clubs et au public de se repérer.
- 1.4. Le club doit mettre à la disposition du District Haute-Marne un podium (avec 3 tables et 5 chaises).
- 1.5. Fournir des barrières de 2m (placées devant le podium) pour le protocole d'avant match et pour les remises des récompenses.
- 1.6. Fournir 2 drapeaux de touche ainsi que deux jeux de chasubles de couleurs différentes, prévoir également 4 ballons taille 5 de qualité.
- 1.7. Mettre à disposition des équipes participantes 4 vestiaires et un club house.
- 1.8. Prévoir un endroit isolé afin de remplir les feuilles de matches.
- 1.9. Mettre à disposition 1 vestiaire pour les arbitres

2. Intendance / organisation :

Le club organisateur,

- 2.1. Prévoit un endroit isolé (de préférence éloigné du public) et couvert pour les réceptions d'après match (équipes + arbitres). Ces réceptions (boissons arbitres, équipes et officiels) sont à la charge du District Haute-Marne.
- 2.2. Peut ouvrir une buvette/restauration (formalité administrative d'ouverture à la charge du club) la recette restant au bénéfice du club organisateur.
- 2.3. En contrepartie, le club doit faire en sorte que ces journées soient la fête du Football Haut Marnais et met tout en œuvre pour atteindre cet objectif (accueil, banderoles, réceptions, etc.).



2.4. Le District Haute Marne effectue 24/48 heures avant l'événement une visite (certainement le vendredi) dans le but de finaliser l'organisation en présence du club organisateur.

3. Communication :

3.1. Le club organisateur doit promouvoir l'événement en plaçant des affiches (mise à disposition par le District) annonçant la manifestation dans divers endroits de la ville et des environs ainsi que par d'autres moyens à sa convenance (presse, radio etc.).

3.2. Adresse au District Haute Marne au moins quinze jours avant la date de la manifestation, la liste des élus locaux et personnalités à inviter pour la réception de clôture de la manifestation.

4. Candidatures

Le District recensera les candidatures **jusqu'au 20 mai 2018**.

Déclaration de candidature à envoyer via l'adresse mail officielle du club à : secretariat@hautemarne.fff.fr

Les clubs candidats seront informés avant le 1^{er} Juin 2018, de la décision du District, après validation par le Comité Directeur.